

Assises 2023 : Actualité juridique

Nouveau Assises 2023

Après un rapide panorama de l'actualité législative et réglementaire intéressant directement le commissaire aux comptes, la présentation de l'ultime version de la FAQ loi Pacte, des notes relatives à la notion de remplacement du commissaire aux comptes et aux seuils d'effectif, une sélection de réponses de la Commission des études juridiques sera présentée et commentée de manière à vous permettre d'en appréhender les impacts sur vos missions.

| | |
|------------------|-----------------|
| Millésime | 2023-2024 |
| Type | Présentiel |
| Durée | 1h30 |
| Réf. | 02.02ACT0066.23 |

Par ailleurs, une revue de jurisprudence 2023 mettra en évidence les points sur lesquels vous devez être vigilant dans l'exercice de votre profession.

Vous êtes concernés

- Commissaire aux comptes
- Directeur de mission CAC
- Chef de mission CAC
- Collaborateur confirmé CAC
- Collaborateur débutant CAC

Objectifs professionnels

- Identifier les conséquences des nouveaux textes et de la doctrine de la CNCC sur les missions
- Connaître les points de vigilance mis en exergue par la jurisprudence en 2023

Questions traitées

La formation s'articule autour des trois questions suivantes :

- Quels sont les nouveaux textes légaux et réglementaires intéressant le commissaire aux comptes ?
- Quelles sont les principales réponses de la commission des études juridiques à retenir ?
- Quelles sont les points de vigilance pour le commissaire aux comptes au regard des décisions de justice récentes ?

Bénéfices pour les participants

La mise à jour des connaissances des commissaires aux comptes et de leurs collaborateurs sur l'actualité juridique et plus particulièrement sur la doctrine de la CNCC, leur permettra notamment :

- D'anticiper les conséquences sur l'organisation de leurs missions des nouveautés en matière juridique
- De sécuriser l'exercice de leurs missions, grâce à la maîtrise de la doctrine professionnelle
- D'organiser leurs missions avec une meilleure efficacité

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

Pour toute question relative aux modalités de suivi de la formation par des personnes en situation de handicap, merci de contacter le département formation de CNCC Services (cnccservices.formation@cncc.fr)

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Actualité

- Le support pédagogique, composé d'un diaporama, est conçu avec le plus grand soin et est sous format dématérialisé, accessible après la formation dans l'onglet « mes sessions » de l'espace personnel des participants (espaces.jinius.fr). Il permet aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation.
- CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :
 - Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
 - Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : la formation sera dispensée par des commissaires aux comptes membres de la Commission des études juridiques de la CNCC. Ils sont reconnus pour leur maîtrise technique, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités.
- A l'issue de la formation, le participant devra se rendre dans l'onglet « sessions terminées » de son espace personnel (espaces.jinius.fr) pour :
 - Evaluer l'acquisition de ses connaissances à partir d'un questionnaire à choix unique de 5 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 4 bonnes réponses sur 5. Ce test est disponible pendant 8 jours calendaires
 - Remplir un questionnaire d'appréciation sur la qualité de la formation. Les réponses reçues font l'objet d'une analyse attentive permettant à CNCC FORMATION d'améliorer la qualité des formations dispensées
 - Télécharger son attestation de fin de formation, sous réserve d'avoir été présent
 - Accéder au support pédagogique